

Les laits d'allaitement et de tarissement sont impropres à la consommation humaine et donc non fromageables. Non collectés, ces laits doivent être gérés au niveau de l'exploitation. La pratique la plus courante est le dépôt sur tas de fumier. Il était donc nécessaire de proposer des solutions respectueuses de l'environnement et applicables sur une exploitation.

Des travaux d'expérimentation ont donc été commandés par les organisations professionnelles des trois bassins de brebis laitières (Rayon de Roquefort, Pyrénées-Atlantiques et Corse) :

Une expérimentation a été conduite :

- Suivie par un comité de pilotage : interprofessions et organismes techniques et de développement des trois bassins,
- Coordonnée par le GIE Promotion Elevage Midi-Pyrénées,
- Menée par la plate forme technologique GH2O d'Albi Fonlabour,
- Avec l'expertise technique de l'Institut de l'Elevage et du Parc Naturel Régional des Grands Causses.

Ces travaux ont bénéficié du financement de FranceAgriMer, de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, du Conseil Général du Tarn.

La plaquette de recommandations reprend les différentes étapes à suivre pour mettre en place un système simple de gestion de ces laits tout en préservant l'environnement.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter l'une des structures qui ont contribué à la rédaction de la plaquette :

- La Chambre d'Agriculture de votre département (12, 64)
- L'Organisme Inter-Etablissements du Réseau des Chambres d'Agriculture du Languedoc Roussillon,
- La Confédération Générale de Roquefort,
- UNOTEC,
- L'Interprofession Lait de Brebis des Pyrénées Atlantiques,
- L'Interprofession Laitière Ovine Caprine Corse.